



Récapitulatif des résultats de nos indicateurs Egalité professionnelle au titre de l'année 2022

En 2022, la note globale de l'index égalité femmes-hommes n'est pas calculable car certains indicateurs ne peuvent-être calculés :

Résultat de 40 points sur un maximum de 45 pouvant être obtenus.

L'indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité n'est pas calculable pendant la période de référence : en effet il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période.

L'indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

Cependant les indicateurs ci-dessous ont été calculés et en voici les résultats:

Indicateur écart de taux d'augmentation est favorable aux hommes avec 3,3 %.

La note obtenue est de 35/35.



Indicateur hautes rémunérations :

Les hommes sont sur-représentés, ce qui s'explique par le fait qu'il y ait uniquement 3 femmes.

La note obtenue est de 5/10.

